



**PORT  
BARCARES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°53/29-04-2013

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LE BARCARES – DEBAT SUR LES  
ORIENTATIONS GENERALES D'AMENAGEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT  
ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.).**

*L'An Deux Mille Treize, et le 29 avril à 19h00*, le Conseil Municipal de la Commune de Le Barcarès, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame **Marie ROSES**, Premier Adjoint.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2013

PRESENTS :

Madame **Marie ROSES**, Monsieur **Robert ALCARAZ**, Madame **Françoise PELTIER**, Monsieur **Georges BADIE**, Madame **Marie-Hélène CHARLES**, Monsieur **André GALAUP**, Adjoints,  
Madame **Paule du MOUZA**, Messieurs **Pierre SALA**, **Martial GUERIN**, Madame **Colette DETAUX**,  
Messieurs **Jean-Marie PACIFICO**, **Loïc TOMISSI**, **Jean-Louis MERIGNAC-FERRIE**, Mademoiselle  
**Laura FABIAU**, Madame **Marie DUFFAUD**, Monsieur **Jean-Louis DISARO**, Madame **Sabine MULLER**,  
Messieurs **Régis BEDOS**, **Olivier ALBA**, Madame **Véronique PASTOUREAU**, Messieurs **Alain CYPRIEN**,  
**Daniel PHILIPPOT**.

PROCURATIONS:

Monsieur **Alain FERRAND**, Maire, donne procuration à Madame **Marie ROSES**  
Monsieur **Frédéric ALOY**, donne procuration à Monsieur **André GALAUP**  
Madame **Micheline MARTINEZ**, donne procuration à Madame **Françoise PELTIER**  
Madame **Francine MARTINS**, donne procuration à Madame **Marie DUFFAUD**

ABSENTE :

Madame **Colette LEROY**

Mademoiselle **Laura FABIAU** a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le compte-rendu de la séance en date du 4 mars 2013 a été adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : Jean-Louis DISARO, Sabine MULLER, Régis BEDOS, Olivier ALBA, Véronique PASTOUREAU, Alain CYPRIEN et Daniel PHILIPPOT).

Séance levée à 21H40

2013

Commune de le Barcarès

DELIBERATION N°53/29-04-2013

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LE BARCARES – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES D'AMENAGEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.).**

Dans sa séance du 30 novembre 2012, le Conseil municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L.123-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Aujourd'hui, au regard de l'avancement des études et notamment après l'achèvement de la phase du pré-diagnostic territorial et du projet d'aménagement et de développement durable, la commune entend ouvrir le débat sur les orientations générales du P.A.D.D. dont la note de synthèse est jointe en annexe à la présente délibération.

Instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000, le PADD définit le projet de la commune pour les quinze années à venir. « Clé de voute » du futur P.L.U., il s'agit d'un document fondamental de cadrage, avec lequel devront être cohérentes les différentes pièces du P.L.U., comme les orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P.) et le règlement.

Depuis la loi Grenelle II de l'environnement promulguée le 12 juillet 2010, le P.A.D.D. est un document enrichi, qui :

- définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,
- arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenus pour l'ensemble de la commune,
- fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme, qui dispose qu'un débat a lieu au sein de l'Assemblée délibérante sur les orientations générales du PADD au plus tard deux mois avant l'arrêt du PLU ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD,
- **CONSIGNE** ce débat dans un compte rendu annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire absent,  
Alain FERRAND

  
Le Premier Adjoint  
Président de séance  
Marie ROSES



2013.10.13  
09:00:00